



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils
Portage III 7C2 - 50
11 Laurier St./11 rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet RFSA-Aviation Replacement Parts DAMA - Pièces de rechange d'aéronefs		
Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-184741/E	Date 2022-06-17	
Client Reference No. - N° de référence du client W8485-184741	Amendment No. - N° modif. 001	
File No. - N° de dossier 009cag.W8485-184741	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAG-009-28669		
Date of Original Request for Supply Arrangement		2022-05-09
Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-07-06 Heure Avancée de l'Est HAE		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Coles, Samantha		Buyer Id - Id de l'acheteur 009cag
Telephone No. - N° de téléphone (873) 353-9941 ()	FAX No. - N° de FAX () -	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: To be determined for each subsequent solicitation. A déterminer pour chaque sollicitation subséquente.		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8485-184741/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur

009CAG

L'amendement 001 est soulevé pour ajouter le modèle CC-130 H à la liste des flottes couvertes par l'arrangement en matière d'approvisionnement W8485-184741. Une seule soumission technique est requise pour demander à devenir un fournisseur préqualifié pour les modèles H et J.

Notez que si une offre est déjà soumise pour l'expansion E afin de devenir un fournisseur pré qualifié pour le cc130j, le CC130h sera automatiquement inclus (si l'offre est jugée conforme), donc une offre révisée n'est **pas** nécessaire pour incorporer le modelé H.

La date de clôture de l'appel d'offres a également été prolongée de 2 semaines pour une nouvelle date de clôture le 6 juillet 2022.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

**Ministère de la Défense nationale - Pièces de rechange d'aviation
Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA)**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE	5
1.4 COMPTE RENDU.....	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2 PRÉSENTATION DES ARRANGEMENTS.....	7
2.5 LOIS APPLICABLES.....	8
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS	10
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS.....	10
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	12
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	12
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	12
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'ARRANGEMENT	13
5.2 ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT.....	13
PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	15
A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	15
6.1 ARRANGEMENT.....	15
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	15
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.4 DURÉE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	16
6.5 RESPONSABLES.....	18
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	18
6.7 OCCASION DE QUALIFICATION CONTINUE.....	18
6.8 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	19
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES - CONFORMITÉ	19
6.10 LOIS APPLICABLES.....	19
B. DEMANDE DE SOUMISSIONS	19
6.1 DOCUMENTS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS	19
6.2 PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS ET PERIODE DE SOUMISSION	21
C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	23
6.1 GÉNÉRAL	23

Annexes et pièces jointes

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

Annexe A. Énoncé des besoins

Pièce jointe A1. Codes d'identification des biens et services

Pièce jointe A2. Rapport d'utilisation périodique

Pièce jointe A3. Clauses standards d'approvisionnement

Annexe B - La proposition du soumissionnaire

Table 1: Identification de l'entreprise

Table 2: Matrice de conformité

Pièce jointe B1 : Critères obligatoires

Critère obligatoire #1 – Catégorie de l'entreprise

Critère obligatoire #2 – Flottes d'avions

Critère obligatoire #3 – Programme des marchandises contrôlées

Critère obligatoire #4 – Numéro d'entreprise - approvisionnement

Pièce jointe B2 : Critères technique

Critère technique #1 – Procédures d'appareil au sol

Critère technique #2 – Profile de l'entreprise

Pièce jointe B3 : Certifications Intégrité Provisions

Certification - Formulaire 1 - Formulaire de déclaration d'intégrité (s'il y a lieu)

Certification - Formulaire 2 - Listes de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

1.1.2 La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des fournisseurs : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DAMA;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des arrangements : donne aux fournisseurs les instructions pour préparer l'arrangement afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et Méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et
- Partie 6 Arrangement en matière d'approvisionnements, 6B, Demandes de soumissions, et 6C, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les instructions du processus de demande de soumissions dans le cadre d'un (AMA);
- 6C, contient des renseignements généraux pour les conditions des modèles de contrat uniformisés émis suite à un AMA.
- Annexes et pièces jointes

Annexe A. Énoncé des besoins

Pièce jointe A1. Codes d'identification des biens et services

Pièce jointe A2. Rapport d'utilisation périodique

Pièce jointe A3. Clauses standards d'approvisionnement

Annexe B - La proposition du soumissionnaire

Table 1: Identification de l'entreprise

Table 2: Matrice de conformité

Pièce jointe B1 : Critères obligatoires

Critère obligatoire #1 – Catégorie de l'entreprise

Critère obligatoire #2 – Flottes d'avions

Critère obligatoire #3 – Programme des marchandises contrôlées

Critère obligatoire #4 – Numéro d'entreprise - approvisionnement

Pièce jointe B2 : Critères technique

Critère technique #1 – Procédures d'appareil au sol

Critère technique #2 – Profile de l'entreprise

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

Pièce jointe B3 : Certifications Intégrité Provisions

Certification - Formulaire 1 - Formulaire de déclaration d'intégrité (s'il y a lieu)

Certification - Formulaire 2 - Listes de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

1.2 Sommaire

1.2.1 Description

Tel que décrit dans l'annexe A - Énoncé des besoins (EB) et les pièces jointes connexes.

Cet arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) a été établi en 2018 au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), directeur général de la gestion du programme d'équipement aérospatial (DGAEPM), direction – Obtention aérospatiale (DOA), pour acquérir des pièces de rechange aéronautiques pour les flottes d'aéronefs et les utilisateurs finaux suivants:

Globemaster III (DOA 4)

Buffalo (DOA 4)

Twin Otter (DOA 4)

Tutor (DOA 5)

Aurora (DOA 6)

Chinook (DOA 8)

CT-142 Dash-8 (402e Escadron)

CC-130 Hercules (DOA 4) ** Nouveaux **

Le but de cette qualification est d'ajouter aux aéronefs susmentionnés une nouvelle flotte **CC-130** et de donner à un plus grand nombre de fournisseurs la possibilité de devenir un fournisseur préqualifié dans le cadre de cet arrangement en matière d'approvisionnement.

1.2.2 Accords sur les revendications territoriales globales

La présente demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) vise à établir des arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG).

1.2.3 Service Connexion de la Société Canadienne des postes (SCP)

Cette DAMA permet aux fournisseurs d'utiliser le service Connexion de la SCP offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs arrangements. Les fournisseurs doivent consulter la partie 2 de la DAMA, Instructions à l'intention des fournisseurs, et la partie 3 de la DAMA, Instructions pour la préparation des arrangements, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Exigences de sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à l'AMA.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

1.4 Compte rendu

Les fournisseurs peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Les fournisseurs devraient en faire la demande au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur tout arrangement en matière d'approvisionnement attribué dans le cadre de la présente demande de soumissions, reportez-vous à la section 6.12 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

1.6 Termes-clés

Dans cette sollicitation,

- a) Le mot « soumissionnaire(s) » est remplacé par le mot « fournisseur(s) » ;
- b) Le mot « offre(s) » est remplacé par le mot « réponse(s) » ;
- c) Le terme « autorité contractante » est remplacé par le terme « responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement » ;
- d) La période de validité de la réponse ne fait pas référence à la validité de tout arrangement en matière d'approvisionnement résultant si un est émis; il fait plutôt référence à la période pendant laquelle le Canada peut examiner l'arrangement en matière d'approvisionnement proposé afin de déterminer s'il convient ou non d'émettre un arrangement en matière d'approvisionnement résultant qui préqualifie les fournisseurs pour une sollicitation émise dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement résultant ; et
- e) Lorsque l'arrangement en matière d'approvisionnement prévoit que le ou les clients de TPSGC peuvent lancer directement des demandes de soumissions dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement, alors, en ce qui concerne les demandes de soumissions individuelles émises conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement par un autre ministère, toutes les références à TPSGC dans ces demandes de soumissions seront interprétées comme des références au client (Utilisateur Identifié) effectuant la sollicitation.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les fournisseurs qui présentent un arrangement s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DAMA et acceptent les clauses et les conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement et du ou des contrats subséquents.

Le document [2008](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

Paragraphe 20, Code de conduite pour l'approvisionnement 2008 (2020-05-28) Instructions uniformisées est modifié comme suit :

20 (2022-xx-xx) Code de conduite pour l'approvisionnement – arrangement

Selon le [Code de conduite pour l'approvisionnement](#), les fournisseurs doivent répondre aux demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) de façon honnête, équitable et exhaustive, rendre compte avec exactitude de leur capacité de satisfaire aux exigences énoncées dans la DAMA et l'arrangement en matière d'approvisionnement subséquent, présenter des soumissions et conclure des contrats uniquement s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations prévues au contrat. En présentant un arrangement, le fournisseur atteste qu'il se conforme au *Code de conduite pour l'approvisionnement*. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que l'arrangement sera déclaré non recevable.

Les paragraphes 06, 07 & 08 des [2008](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées sont modifiés comme suit:

- modifiera l'adresse courriel télécopieur du Module de réception des soumissions au tpsgc.pareceptiondessomissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- modifier le nom du service offert par la Société canadienne des postes (SCP) au Connexion

2.2 Présentation des arrangements

Les arrangements doivent être présentés uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DAMA.

Remarque : Pour les fournisseurs qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion pour la clôture des arrangements au Module de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.pareceptiondessomissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

Remarque : Les arrangements ne seront pas acceptés s'ils sont envoyés directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2008](#) ou pour envoyer des arrangements au moyen d'un message Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP

2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'égalité en matière d'emploi – Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent arrangement en matière d'approvisionnement mène à l'attribution d'un contrat assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

2.4 Demandes de renseignements – demande d'arrangements en matière

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement au moins **10 jours** civils avant la date de clôture de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les fournisseurs devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DAMA auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les fournisseurs.

2.5 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat attribué dans le cadre de l'AMA seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les fournisseurs peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de l'arrangement ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les fournisseurs acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des](#)

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les offrants devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS

3.1 Instructions pour la préparation des arrangements

Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion de la SCP a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. Le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes comme suit :

L'arrangement doit être présenté par section et séparé comme suit:

Annexe B - Proposition du soumissionnaire
Table 1 – Identification de l'entreprise
Table 2 – Matrice de conformité
B1. Critère obligatoire
Pièce jointe B1. Critère obligatoire #1 – Catégorie de l'entreprise
Pièce jointe B1. Critère obligatoire #2 – Flotte d'avions
Pièce jointe B1. Critère obligatoire #3 – Programme des marchandises contrôlées
Pièce jointe B1. Critère obligatoire #4 – Numéro d'entreprise – approvisionnement
B2. Critère technique
Pièce jointe B2. Critère technique #1 – Procédures d'appareil au sol
Pièce jointe B2. Critère technique #2 – Profil de l'entreprise
B3. – Certifications
Pièce jointe B3. Certification – Formulaire 1 – formulaire de déclaration (s'il y a lieu)
Pièce jointe B3. Certification – Formulaire 2 – Listes de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

Si l'offrant fournit simultanément plusieurs versions de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP et celui de la version papier, le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP aura préséance sur le libellé des autres versions.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en version papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

-
- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
 - 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les arrangements seront évalués par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements.

4.1.1 Critères obligatoires

Les fournisseurs doivent se conformer aux critères obligatoires suivants:

- a) Acceptez les conditions générales décrites dans la DAMA.
- b) Remplir, soumettre et se conformer aux exigences de l'annexe B - Proposition du soumissionnaire :
 - Table 1 – Identification de l'entreprise
 - Table 2 – Matrice de conformité
- c) Remplir, soumettre et se conformer aux exigences de la pièce jointe B1: Critères obligatoires :
 - Critère obligatoire #1 – Catégorie de l'entreprise
 - Critère obligatoire #2 – Flotte d'avions
 - Critère obligatoire #3 – Programme des marchandises contrôlées
 - Critère obligatoire #4 – Numéro d'entreprise – approvisionnement
- d) Remplir, soumettre et se conformer aux exigences de la pièce jointe B3. – Certifications
 - Certification – Formulaire 1 – formulaire de déclaration
 - Certification – Formulaire 2 – Listes de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

4.1.2 Critères techniques

NOTE : Il n'y aura pas de pointage numérique pour les informations techniques fournies.
Le fournisseur doit remplir et fournir les informations suivantes à des fins d'évaluation:

Pièce jointe B2. Critère technique

- Critère technique #1 – Procédures d'appareil au sol
- Critère technique #2 – Profil de l'entreprise

4.2 Méthode de sélection

Un arrangement doit être conforme aux exigences de la DAMA (y compris les annexes et pièces jointes) et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclaré recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les fournisseurs doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) leur soit émis.

Les attestations que les fournisseurs remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera un arrangement non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des arrangements, ou pendant la durée de tout arrangement en matière d'approvisionnement découlant de cette DAMA et tous contrats subséquents.

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du fournisseur. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, l'arrangement sera déclaré non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'arrangement

Les fournisseurs doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur arrangement.

Pièce jointe B3 : Certifications

Certification – Formulaire 1 – formulaire de déclaration (s'il y a lieu)

Certification – Formulaire 2 – Listes de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les fournisseurs doivent présenter avec leur arrangement, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité pièce jointe B3. Certification – Formulaire 1 – formulaire de déclaration. Le formulaire de déclaration est aussi disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html).

5.1.2 Dispositions relatives à l'intégrité - Listes de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions standard, tous les fournisseurs doivent fournir avec leur arrangement, la pièce jointe B3. Certification – Formulaire 2 - Liste des noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité, à prendre en compte dans le processus d'approvisionnement. Le formulaire est également disponible sur le site <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/documents/ln-form-fra.pdf>.

5.2 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'arrangement mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'arrangement sera déclaré non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les fournisseurs doivent présenter avec leur arrangement, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declarationfra.html>), afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

6.1 Arrangement

Tel que décrit à l'annexe A - Énoncé des besoins (EB) et les pièces jointes.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à l'arrangement en matière d'approvisionnement.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2020](#) (2020-01-07) Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

Paragraphe 18 Conditions générales – arrangement 2020, est modifié comme suit :

2020 18 (2022-xx-xx) Code de conduite pour l'approvisionnement – arrangement en matière d'approvisionnement

Le fournisseur accepte de se conformer au [Code de conduite pour l'approvisionnement](#) et d'être lié par ses dispositions pendant la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement et celle de tout contrat subséquent.

6.3.2 Arrangement en matière d'approvisionnement - établissement des rapports

Le fournisseur doit compiler et tenir des registres sur sa fourniture de biens, de services ou les deux au gouvernement fédéral en vertu de contrats résultant de l'AMA. Ces données doivent inclure tous les achats, y compris ceux payés par une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le fournisseur doit fournir ces données conformément aux exigences de déclaration détaillées dans Annexe A - Pièce jointe A2. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée. Si aucun bien ou service n'est fourni pendant une période donnée, le fournisseur doit tout de même fournir un rapport «NUL».

Si aucun bien ou service n'est fourni pendant une période donnée, le fournisseur doit tout de même fournir un rapport «NUL».

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

Les données doivent être soumises sur une base trimestrielle à l'Autorité SA. Les rapports doivent être soumis selon le calendrier suivant:

Rapport Trimestriel	Période de couverture	Date d'échéance
1er trimestre	1 ^{er} avril au 30 juin	Au plus tard le 15 juillet
2ième trimestre	1 ^{er} juillet au 30 septembre	Au plus tard le 15 octobre
3ième trimestre	1 ^{er} octobre au 31 décembre	Au plus tard le 15 janvier
4ième trimestre	1 ^{er} janvier au 31 mars	Au plus tard le 15 avril

6.4 Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

6.4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

L'arrangement en matière d'approvisionnement n'a pas de date de fin définie et restera valable jusqu'à ce que le Canada considère qu'il n'est plus avantageux de l'utiliser. La période d'attribution des contrats en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement commence à l'attribution d'un AMA.

6.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) est d'établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'AMA aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

6.4.3 Points de livraison

L'entrepreneur est tenu d'organiser les rendez-vous de livraison en communiquant avec la Section du trafic du dépôt. Le ministère de la Défense nationale se réserve le droit de refuser les envois sans arrangement préalable. Les rendez-vous de livraison peuvent être organisés par téléphone ou fax:

Livraison	Rendez-vous
7 FC Dépôt d'approvisionnement, BFC Edmonton Lancaster Park, 195 Ave & 82 Street, Bldg. 236 East End Edmonton, AB T5J 4J5 Livraison par poste Canada: P.O. BOX 10500, Station Forces Edmonton, AB T5J 4J5	Tél: (780) 973-4011 ext. 4524 Fax: (780) 973-4054
25 FC Dépôt d'approvisionnement, BFC Montréal 6363 Notre Dame East, Montréal, QC H1N 2E9	Tél: (514) 252-2777 ext. 2363 Fax: (514) 252-2568
442 Sqn - Attn: 442 Dépôt 442 Transport and Rescue Squadron, PO Box 1000 Stn main Lazo, BC V0R 2K0	Tél: (250) 339-8211 ext. 6635
440 Sqn - ATTN: 440 Dépôt 440 Transport Squadron, PO Box 6666 Stn main Yellowknife, NT X1A 2R3	Tél: (867) 873-0700 ext. 6911 Fax: (867) 766-6809
19 AMS - ATTN: 19 AMS Dépôt 19 Air Maintenance Squadron, PO Box 1000 Stn Main Lazo, BC V0R 2K0	Tél: (250) 339-8211 ext. 8367 Fax: (250) 339-8211
BFC Trenton, 8 Wing Trenton, 429 Sqn Attn: 429 Sqn Dépôt, 10 North Star Dr Astra, ON K0K 3W0	Tél: 613-392-2811 ext. 3859/4893
BFC Trenton, 8 Wing Trenton 76 Westin Ave, BLDG 575, PO Box 1000 Station Forces Astra, ON K0K 3W0	Tel : (343) 645-6733 ou (343) 645-5071
BFC Petawawa 450 Tactical Helicopter Sqn 450 Battle Road cc128 door C Petawawa, ON K8H 2X3	Tél: 613-687-5511 ext. 8315 or 8269
BFC Trenton, 8 Wing Trenton ATESS Supply ATTN: MCpl Clark Bldg 521, Rm 212, 35 Westwin Ave Astra, On K0K 3W0	Tél: 613-392-2811 ext. 2065 CSN: 827-2065 FAX 613-965-7204
17 Wing Winnipeg Supply Aircraft Maintenance Support Group (AMSG) Hangar 16 Winnipeg, MB R3J 3Y5 Livraison par Poste Canada: PO Box 17000 Stn Forces Winnipeg, MB R3J 3Y5	Tél: (204) 833-2500 ext. 5366

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est responsable de l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu.

Samantha Coles
Chef d'équipe d'approvisionnement
Secteur de l'approvisionnement et du soutien en équipement aérospatial et terrestre
Direction des acquisitions
Services publics et Approvisionnement Canada, Gouvernement du Canada
samantha.coles@tpsgc-pwgsc.gc.ca
[873-353-9941](tel:873-353-9941)

6.5.2 Représentant du fournisseur

Fournisseur	
Adresse	
Nom	
Téléphone	
Adresse courriel	

6.6 Utilisateurs désignés

- 1) Ministère de la Défense nationale (MDN), directeur général de la gestion du programme d'équipement aérospatial (DGAEPM), Direction de l'approvisionnement aérospatial (DAP), sections:

DAP 2 - Various Aviation Replacement Parts and Components
DAP 4 - Globemaster III, Twin Otter, Buffalo et CC-130J Hercules
DAP 5 - Tutor
DAP 6 - Aurora
DAP 8 - Chinook

- 2) Ministère de la Défense nationale (MDN), 402e Escadron - Dash-8

6.7 Occasion de qualification continue

Un avis sera affiché au moins une fois par tous les deux (2) ans sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier. Les fournisseurs pré qualifiés, auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis, ne seront pas tenu de soumettre un nouvel arrangement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) les articles de l'arrangement en matière d'approvisionnement;
- (b) les conditions générales 2020 (2020-07-01), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services
- (c) Annexes _____, _____; et
- (d) l'arrangement du fournisseur daté du _____

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires - Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par le fournisseur avec son arrangement ou préalablement à l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'AMA et le non-respect constituera un manquement de la part du fournisseur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'AMA et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'AMA.

6.10 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat découlant de l'AMA doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les contrats individuels pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'arrangement en matière d'approvisionnement à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir les biens et les services dans le cadre de son arrangement en matière d'approvisionnement par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'arrangement en matière d'approvisionnement pourrait être mis de côté par le Canada.

B. DEMANDE DE SOUMISSIONS

6.1 Documents de demande de soumissions

Le Canada utilisera les modèles uniformisés suivants selon la valeur estimative et la complexité du besoin :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

-
- Simple, pour les besoins de faible valeur; et
 - Complexité moyenne (CM) pour les besoins de complexité moyenne.

Les fournisseurs peuvent demander une copie des modèles uniformisés d'approvisionnement au Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

À noter : Les références aux modèles CM et Simple dans les demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement sont fournies à titre d'exemple. Les versions à jour du modèle et des clauses et conditions seront utilisées au moment de la demande de soumissions.

La demande de soumissions comprendra au minimum :

- (a) Une description complète des travaux à exécuter;
- (b) [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels;
[2004](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins non concurrentiels;

Le paragraphe 3.a) de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) ou [2004](#) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](#)*. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.
- (c) les instructions pour la préparation des soumissions;
- (d) les instructions sur la présentation des soumissions (l'adresse pour la présentation des soumissions, la date et l'heure de clôture);
- (e) les procédures d'évaluation et la méthode de sélection;
- (f) Clauses d'approvisionnement standard (Annexe A – Pièce jointe A3); et
- (g) certifications;
 - programme des contractants fédéraux (pfc) pour la notification de l'équipe en matière d'emploi
 - Dispositions relatives à l'intégrité: déclaration des condamnations;
- (h) les conditions du contrat subséquent.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

6.2 Processus de demande de soumissions et période de soumission

6.2.1 Des soumissions seront sollicitées pour des besoins spécifiques dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) auprès de fournisseurs qui ont reçu un AMA.

a) La valeur monétaire des exigences:

Simple, pour les besoins de faible valeur (jusqu'à \$24,999.99, taxes applicables comprises):
Les utilisateurs identifiés, conformément aux pouvoirs délégués du Ministère, enverra une demande de propositions (DP) par courriel directement aux fournisseurs en utilisant le modèle approprié et le processus de demande de soumissions et les périodes de soumission énumérés en d) ci-dessous; et

Complexité moyenne (au-dessus de \$25,000.00, y compris toutes les taxes applicables):
Les utilisateurs identifiés, conformément aux pouvoirs délégués du Ministère, afficheront un avis de projet de marché sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), sauf pour les exigences de l'AOG, et enverrons une demande de propositions (DP) par courriel directement aux fournisseurs en utilisant le modèle approprié et processus de demande de soumissions et périodes de soumission énumérés en d) ci-dessous ;

(b) Codes de priorité matérielle (CPM);

(c) Le type d'aéronef en utilisant le tableau fournie par SPAC; et

(d) Processus de demande de soumissions et de la période de soumission.

Besoins de faible valeur - jusqu'à \$24,999.99		
Processus de demande de soumissions - Modèle de faible valeur		
Codes de priorité du matériel (CPM)	Processus de demande de propositions (DP)	Période de sollicitation
AOG 24 heures	Émettre une DP à un minimum de 1 fournisseur ou plus. Les pièces doivent être livrées à destination dans les 24 heures suivant l'attribution du contrat.	Les réponses sont attendues dans les 2 heures
CPM 1 and 2 à l'intérieur de 14 jours	Émettre une DP à un minimum de 5 fournisseurs ou plus.	Pas moins de 3 jours calendrier (2)
CPM 3 à l'intérieur de 30 jours	Émettre une DP à un minimum de 10 fournisseurs ou plus.	Pas moins de 5 jours calendrier (2)

Complexité moyenne - au-dessus de \$25,000.00					
Processus de demande de soumissions - Modèle complexité moyenne					
Codes de priorité du matériel (CPM)	Processus de demande de propositions (DP)			Période de sollicitation	
		De \$25,000.00 to \$399,999.99	De \$400,000.00 to \$599,999.99	De \$600,000.00 to \$1M	ALEC seulement
AOG 24 heures	Émettre une DP à un minimum de 1 fournisseur ou plus. Les pièces doivent être livrées à destination dans les 24 heures suivant l'attribution du contrat.		Non applicable	Les réponses sont attendues dans les 2 heures	
CPM 1 and 2 à l'intérieur de 14 jours	Émettre une DP à un minimum de 10 fournisseurs ou plus	Émettre une DP à un minimum de 15 fournisseurs ou plus	Émettre une DP à un minimum de 20 fournisseurs ou plus	Le minimum 3 jours calendrier (2)	Le minimum 10 jours calendrier (2)
CPM 3 à l'intérieur de 30 jours	Émettre une DP à un minimum de 15 fournisseurs ou plus	Émettre une DP à tous les fournisseurs	Émettre une DP à tous les fournisseurs	Le minimum 15 jours calendrier (2)	Le minimum 24 jours calendrier (2)

(1) Accords Commerciaux :

Accords de libre-échange : Canada-Chili (ALECC), Canada-Colombie, Canada-Corée, Canada-Honduras, Canada-Panama, Canada-Pérou (ALECP) et Canada-Ukraine (ALECU) ;
Accord de libre-échange Canadien (ALEC) ;
Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) ;
Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE) ; and
Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)

(2) Le délai peut être prolongé en fonction de la complexité d'un besoin.

6.2.2 Cette SA ne sera pas utilisée pour les besoins ou contrat(s) supérieurs à \$1M, y compris toutes les modifications et toutes les taxes.

6.2.3 Sur la base du processus de sollicitation ci-dessus, les utilisateurs finaux utiliseront différents formulaires pour la première pages du document de demande de soumissions et du contrat subséquent.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-184741/E
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8485-184741/001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
W8485-184741

Buyer ID - Id de l'acheteur
009CAG

C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Général

Les conditions de tout contrat attribué dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement seront en conformité avec les clauses du contrat subséquent faisant partie de la demande de soumissions.

Pour tout contrat attribué en utilisant le modèle :

- a) Simple (pour les besoins de faible valeur), les conditions générales [2029](#) s'appliqueront au contrat subséquent;
- b) CM (pour les besoins de complexité moyenne), les conditions générales [2010A](#) s'appliqueront au contrat subséquent;

Une copie des modèles d'approvisionnement standard peut être demandée par les fournisseurs à l'Autorité SA.

Remarque: Les références aux modèles Simple et MC dans la DAMA ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les dernières versions du modèle et des modalités seront utilisées au moment de la demande de soumissions.

**DEMANDE POUR UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT
W8485-184741/E - PIÈCES DE RECHANGE D'AVIATION
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS**

1. Objet

Au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), de la Gestion du programme d'équipement aérospatial (DGGPEA) et de la direction – Obtention aérospatiale (DOA), cet arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) vise à acquérir des pièces de rechange pour l'aviation.

2. Exigence

L'énoncé des besoins (EDB) couvre les flottes d'aéronefs et les utilisateurs finaux suivants:

Globemaster III (DOA 4), Twin Otter (DOA 4), CC-130 Hercules (DOA 4), Tutor (DOA 5), Aurora (DOA 6), Chinook (DOA 8), CT142 Dash-8 (402 Squadron) and common parts (DOA 2).

2.1 Le présent AMA est attribué afin de se procurer des pièces de rechange d'aviation approuvées, qui respectent les exigences du dossier de données techniques approuvées en matière de forme, d'ajustage et de fonction des flottes d'avions mentionnées ci-dessus, provenant de sources agréées par l'autorité de navigabilité technique (ANT), selon les besoins.

2.2 On entend par pièces de rechange d'aviation : les pièces, les composantes, les accessoires, le matériel, les pneus, etc., qui sont conformes à la définition de type de la Liste de pièces approuvées (LPA), laquelle est définie dans les catégories de codes liés aux numéros d'identification des biens et services (NIBS) qui se trouvent dans la pièce jointe A1.

2.3 Voici les modèles et les quantités de flottes d'avions du MDN soutenu par le présent AMA :

PLATEFORME	QUANTITÉ	MANUFACTURIER	EMPLACEMENT
CC138 Twin Otter	4	Viking, Pratt & Whitney	Yellowknife, TNO
CC177 Globemaster III	5	Boeing	Trenton, ON
CH147F Chinook	15	Boeing, Honeywell	Petawawa, ON
CT114 Tutor	26	IMP, L3	Moose Jaw, SK and Cold Lake, AL
CP140 Aurora	14	Lockheed Martin	Comox, CB and Greenwood, NE
CT142 Dash-8	4	DeHavilland	Winnipeg, MB
CC-130J Hercules	17	Lockheed Martin	Trenton, ON
CC-130H Hercules	12	Cascade Aerospace	Abbotsford, BC

DEMANDE POUR UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT
W8485-184741/E - PIÈCES DE RECHANGE D'AVIATION
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS

3. Pièces de rechange d'avion militaire

Les pièces approuvées sont les pièces énumérées dans la Liste de pièces approuvées (LPA), provenant de fournisseurs agréés par l'ANT et appuyées par des documents obligatoires prouvant la traçabilité et attestant la conformité à une définition de type approuvée.

3.1 Condition matérielle

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standards et commerciales. Les pièces standard sont constituées des pièces matérielles courantes et des matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la *Society of Automotive Engineers* (SAE), de la *National Aerospace Standard* (NAS), de l'*Army-Navy Aeronautical Standard* (AN) et de la *Military Standard* (MS). Les pièces commerciales comprennent les pièces non aéronautiques courantes qui sont produites en fonction de spécifications reconnues de l'industrie et qui sont disponibles sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

3.1.1 Catégorie 1 – Matériel neuf

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :

- a) le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- b) le fabricant ou l'agent ou le distributeur autorisé du propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- c) les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'*Aviation Suppliers Association*, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
- d) les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC ou par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou les ateliers de réparation certifiés par la *Federal Aviation Administration* (FAA).

3.1.2 Catégorie 2 – Matériel neuf excédentaire

Tous les articles finaux livrables, inutilisés et fournis par une entité autre que dans la catégorie 1. Une documentation complète de traçabilité au propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles ou de leur fabricant ou agent / distributeur autorisé est requise

3.1.3 Catégorie 3 – Autre état

Toute condition d'articles finaux livrables autre que la catégorie 1 ou la catégorie 2. Si le soumissionnaire offre des articles finaux livrables dans la catégorie 3, une description complète de l'état de l'article et de toute la documentation disponible sur la traçabilité est requise avec sa soumission ou dans les délais précisés par l'autorité contractante. Les soumissions contenant des pièces identifiées dans cette catégorie sont sujettes à évaluation par l'autorité technique (AT).

3.2 Pièce de rechange

3.2.1 Le numéro de pièce et le code OTAN des fabricants (COF) ou le code *Commercial And Government Entity* (CAGE) spécifié dans la demande de soumissions sont les seuls, à la connaissance du ministère de la Défense nationale, qui correspondent aux exigences en matière de forme, d'ajustage et de fonction pour la conception du type d'aéronef approuvée par le fabricant original de l'équipement (FOE) sur lequel les pièces seront posées.

DEMANDE POUR UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT
W8485-184741/E - PIÈCES DE RECHANGE D'AVIATION
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS

3.2.2 Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un autre numéro de pièce ou un code NSCM / CAGE, le soumissionnaire doit fournir, avec sa soumission ou dans le délai précisés par l'autorité contractante, toutes les informations techniques (ex. rapports, et / ou rapports d'essai, etc.) nécessaires pour démontrer clairement que la pièce proposée a les caractéristiques de forme, d'ajustement et de fonction équivalentes au (x) numéro (s) des pièces et aux codes NSCM / CAGE spécifiés dans la demande de soumissions. Les soumissions contenant des pièces de rechange sont assujetties à une évaluation par le responsable technique (RT).

3.3. Pièce non approuvée

3.3.1 Une pièce non approuvée ne respecte pas tous les critères d'une pièce approuvée, dont :

- a. documents manquants ou insuffisants certifiant la conformité de la pièce avec la définition de type approuvée;
- b. documents dont la traçabilité ne peut être effectuée jusqu'à une source agréée;
- c. historique d'entretien insuffisant, le cas échéant;
- d. dommages subis pendant l'envoi ou la manipulation;
- e. échec à l'inspection d'entrée de l'organisme; ou
- f. défaut quelconque de la pièce soupçonnée au cours de sa durée de vie.

3.3.2 Les pièces non approuvées sont également divisées en deux catégories :

- a. Une pièce non documentée est une pièce ne correspondant à aucun document de navigabilité approprié qui permette de démontrer la conformité du produit aux exigences, sa traçabilité de fabrication, son historique d'entretien ou son utilisation.
- b. Une pièce non conforme est une pièce non autorisée à des fins d'utilisation sur des produits aéronautiques :
 - a. la pièce est frauduleuse ou a été rejetée lors de sa fabrication;
 - b. l'usure ou les dommages de la pièce sont excessifs, sans possibilité de réparation;
 - c. la pièce a atteint sa limite de conservation;
 - d. les modifications ou remaniements apportés à la pièce sont inacceptables et irréversibles;
 - e. la pièce a été soumise à des forces ou à des chaleurs extrêmes;
 - f. les pièces ayant une durée de vie limitée ont atteint la fin de leur vie, ou la documentation sur la consommation de la vie de ces pièces est manquante ou insuffisante;
 - g. la certification de la pièce n'a pu être renouvelée.

Le Canada se réserve le droit de disqualifier tout fournisseur approuvé ayant fourni à plusieurs reprises (généralement plus d'une fois) des pièces qui ne respectent pas les exigences relatives à une pièce approuvée aux termes du présent AMA.

4 Certification de navigabilité requise

4.1 L'entrepreneur doit fournir la documentation sur la navigabilité pour chaque unité de délivrance, à l'intérieur de l'emballage, ou la joindre aux produits fournis en vertu du contrat subséquent. Il est à noter que cette exigence s'ajoute à la documentation exigée à l'appui du paiement des factures ou aux autres documents mentionnés dans le contrat.

La documentation sur la navigabilité doit comprendre la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature ou le numéro de série, selon le cas. La preuve de conformité peut être obtenue si les conditions énoncées aux paragraphes a. et b. ci-dessous sont remplies, ou en fournissant les documents énumérés au paragraphe c. ci-dessous :

DEMANDE POUR UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT
W8485-184741/E - PIÈCES DE RECHANGE D'AVIATION
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS

- a. Une attestation de preuve de conformité consistant en une signature du document de remise en service après maintenance par une personne autorisée d'un organisme de maintenance agréé par l'ANT et;
 - i. Le certificat de conformité du produit de fabrication original ou le certificat de conformité du produit matériel; ou
 - ii. L'identification du produit aéronautique duquel proviennent la pièce et les données historiques attestant qu'il s'agit d'une pièce authentique; et

- b. Le cas échéant, les données historiques d'utilisation et de maintenance nécessaires à la remise en service de la pièce, notamment :
 - i. État de la consigne de navigabilité ou l'équivalent;
 - ii. État de la modification;
 - iii. Dossier de maintenance portant sur le plus récent entretien ou la plus récente réparation (rapport de démontage) précisant les principales pièces remplacées ou, dans le cas des articles à durée de vie limitée, sur la plus récente révision ou les autres travaux de maintenance effectués depuis la plus récente révision, incluant les certificats de remise en service après maintenance appropriée;
 - iv. Dans le cas des pièces à durée de vie limitée, le nombre total d'heures ou de cycles d'utilisation de la pièce et les données historiques d'utilisation qui pourraient réduire la longueur de vie résiduelle de la pièce.

- c. Le certificat de conformité du produit matériel, qui peut prendre les formes suivantes :
 - i. Le certificat de conformité ou le certificat de mise en service du fabricant délivré conformément aux procédures approuvées du fabricant agréé et signé par une personne autorisée désignée par le fabricant agréé de l'ANT;
 - ii. Le formulaire « Form One » de Transports Canada (anciennement n° 24-0078), certificat délivré autorisé, signé par un inspecteur autorisé de TC;
 - iii. Étiquette d'approbation de navigabilité (formulaire 8130-4 de la FAA pour l'équipement majeur ou le formulaire 8130-3 de la FAA pour les composants et les dispositifs ou les pièces standard/commerciales) signé par un représentant autorisé de la FAA;
 - iv. Formulaire « Form One » des Autorités conjointes de l'aviation/de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), certificat de mise en service autorisée, signés par un inspecteur autorisé de l'EASA; et
 - v. Certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :
 - 1. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature ou le numéro de série, selon le cas;
 - 2. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé, respectant l'esprit de ce qui suit : « J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception applicables et qu'il est en état de fonctionner en toute sécurité. »;
 - 3. l'identification du signataire autorisé et de l'organisme.

DEMANDE POUR UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT
W8485-184741/E - PIÈCES DE RECHANGE D'AVIATION
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS

4.2 Les soumissionnaires doivent inclure une copie des documents de navigabilité pertinents identifiés ci-dessus pour chaque article contenu dans leur réponse à la demande de soumissions.

4.3 Les pièces usagées fournies qui ont été réparées ou modifiées à l'aide de données autres que les recommandations du fabricant ou les instructions de maintien de la navigabilité devront être accompagnées de la base de certification pour les données liées aux réparations (p. ex., approbation de conception des réparations de TCAC, formulaire 8110-3 de la FAA) à l'appui de la pièce proposée.

5. Pièces de rechange d'avion militaire – conservation des registres :

L'entrepreneur doit conserver les registres du fabricant constituant la preuve d'origine des pièces, les mettre à jour et les rendre disponibles à des fins d'examen pendant trois (3) ans suivant la livraison des dernières pièces en vertu du contrat. Ces registres comprennent les éléments suivants :

- a. des renseignements suffisants pour permettre d'identifier les pièces selon le type, la classe, le style, la catégorie (dont le numéro de série ou de lot), le numéro de modèle, l'origine, ainsi que la date et le lieu de fabrication, selon le cas;
- b. le nom et la description (ou une autre désignation claire), ainsi que le numéro de la spécification, du dessin, du processus et des exigences relatives à l'inspection, selon le cas;
- c. des registres pour l'ensemble des inspections et des essais effectués, y compris ceux qui ont été exécutés au nom du fabricant ou de l'entrepreneur;
- d. des copies de tous les certificats de conformité ou d'application émis par le fabricant;
- e. toute autre donnée technique pertinente.

6. Source d'approvisionnement approuvée

Un fournisseur approuvé est un organisme agréé par l'ANT en tant que fournisseur de pièces approuvées. Les fournisseurs approuvés par l'ANT incluent entre autres :

- a. Les fabricants originaux de l'équipement (FOE);
- b. Les organismes de construction accrédités (OConstA) par l'ANT;
- c. Les distributeurs approuvés par le FOE;
- d. Les pièces approuvées qui ont été fabriquées (approbation de conception de pièce [PDA] et approbation de construction de pièce [PMA]) de Transports Canada (TC) et de la *Federal Aviation Administration* (FAA);
- e. Les distributeurs agréés par l'Aviation Suppliers Association (ASA);
- f. Les organismes de maintenance accrédités (OMA) d'aéronef de TC;
- g. Les OMA de l'ANT;
- h. Les stations de réparation certifiées de la FAA.

Les distributeurs de pièces qui ne sont pas accrédités ou reconnus par l'ANT peuvent fournir des pièces de rechange à condition qu'ils fournissent la documentation requise attestant la conformité, ainsi que les documents qui montrent clairement la traçabilité jusqu'à l'organisme d'approvisionnement de pièces agréé par l'ANT, tant qu'ils sont en mesure de fournir les documents de preuve de conformité énuméré au paragraphe 4.

DEMANDE POUR UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT
W8485-184741/E - PIÈCES DE RECHANGE D'AVIATION
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS

7. Codes de priorité du matériel

Selon le degré d'urgence de l'approvisionnement, toutes les exigences seront soumises avec un code de priorité du matériel. Il s'agit de codes numériques hiérarchiques selon le risque associé à l'éventualité d'un manque de matériel. Ces codes permettent de déterminer l'urgence opérationnelle de chaque besoin.

Appareil au sol (AOG) – Date de livraison demandée (DLD) : dans les 24 heures suivant l'attribution du contrat. Cette priorité doit être réservée à des fins d'exigences opérationnelles relatives au matériel et aux biens nécessaires au respect des exigences liées à une demande à priorité élevée (HPR).

Code de priorité du matériel (CPM) 1 – Indispensable aux opérations – DLD : de 1 à 6 jours. Cette priorité doit être réservée aux demandes à priorité élevée (HPR) relativement au matériel répondant à un besoin opérationnel critique conforme aux critères stricts suivants :

- a) Le matériel est essentiel à l'exécution non interrompue d'une mission internationale ou nationale;
- b) Le matériel est nécessaire pour réparer ou remplacer des équipements majeurs utilisés à l'appui d'impératifs opérationnels critiques;
- c) Le matériel est nécessaire pour réparer ou remplacer des équipements mineurs sans lesquels un équipement majeur critique ne peut remplir sa mission.

Code de priorité du matériel (CPM) 2 – Essentiel – DLD : de 7 à 14 jours. Ce code de priorité désigne tous les besoins en matériel qui ne répondent pas aux critères du CPM 1 et pour lesquels un dépassement de la DLD pourrait avoir des conséquences sérieuses sur les opérations de préparation d'une mission ou les exercices, les opérations statiques dont les tâches de planification de la maintenance et de la mise sur pied d'une force seraient touchées considérablement par l'absence du matériel demandé dans les délais prescrits.

Code de priorité du matériel (CPM) 3 – Réapprovisionnement/Redistribution de routine/système – DLD : de 15 à 30 jours. Ce CPM s'applique à tous les autres besoins qui ne répondent pas aux critères des CPM 1 et 2 et qui sont généralement les besoins opérationnels statiques et les besoins d'entraînement quotidiens. Il correspond aux besoins de soutien et de réapprovisionnement de routine, tant au Canada qu'à l'étranger.

Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement – W8485-184741/E – Pièces de rechange d'aviation

ANNEXE B - PIÈCE JOINTE B1 – CRITÈRES OBLIGATOIRES # 2 – FLOTTE D'AVIONS

Flotte d'avions		Globemaster III	Aurora	Tutor	Chinook	Buffalo flotte retirée	Twin Otter	Dash 8	Hercules
Les fournisseurs doivent être en mesure de fournir des pièces de rechange d'avion à au moins une flotte pour pouvoir se qualifier. Veuillez cocher la case appropriée.		<input type="checkbox"/> déjà qualifié <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> déjà qualifié <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> déjà qualifié <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> déjà qualifié <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> déjà qualifié <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> déjà qualifié <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> déjà qualifié <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Code NIBS									
Flotte d'avions									
<u>15</u>	Aéronefs et composants structuraux de cellule								Hercules
<u>16</u>	Composants et accessoires d'aéronefs								
<u>17</u>	Équipement de catapulture, d'atterrissage, et de servitudes au sol pour aéronefs								
<u>26</u>	Pneumatiques et chambres à air								
<u>28</u>	Moteurs, turbines et composantes								
<u>29</u>	Accessoires de moteurs								
<u>30</u>	Équipements mécaniques de transmission de puissance								
<u>31</u>	Cousinets								
<u>39</u>	Équipements de manutention des matières								
<u>40</u>	Cordes, câbles, chaînes et agencements								
<u>47</u>	Conduites, tubes, tuyaux et raccords								
<u>48</u>	Soupapes et robinets								
<u>51</u>	Outils à main								
<u>52</u>	Quincaillerie et abrasifs								
<u>58</u>	Équipements des télécommunications, de détection et à rayonnement cohérent								
<u>59</u>	Composants d'équipement électrique et électronique								
<u>61</u>	Fils électriques et équipements générateurs et distributeurs d'énergie								
<u>62</u>	Dispositifs d'éclairage et lampes								
<u>66</u>	Équipement et instruments de laboratoire								
<u>68</u>	Produits chimiques								
<u>69</u>	Instruments et appareils d'instruction et d'entraînement								
<u>79</u>	Équipement et produits de nettoyage								

Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement – W8485-184741/E – Pièces de rechange d'aviation

ANNEXE B - PIÈCE JOINTE B1 – CRITÈRES OBLIGATOIRES # 2 – FLOTTE D'AVIONS

Code NIBS	Flotte d'avions	Globemaster III	Aurora	Tutor	Chinook	Buffalo flotte retirée	Twin Otter	Dash 8	Hercules
<u>80</u>	Brosses, peintures, produits d'étanchéité et adhésifs								
<u>81</u>	Emballages - matériaux d'emballage et d'emballage								
<u>93</u>	Matériaux usinés non métalliques								
<u>95</u>	Barres, feuilles et autres formes, métalliques								
<u>99</u>	Divers								

Nom de l'entreprise : _____

Signature : _____

Date : _____